



**Direction Générale des Services**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et interventions scolaires

Affaire suivie par : Sylvie Jeandel  
Poste: 73.53

**2012-CP-4292**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 septembre 2012

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS  
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**CONTRIBUTION AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
ENGAGÉS PAR LA COMMUNE DE CROISSY-SUR-SEINE  
POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL ROLAND COURTEL**

**Code** C0301  
**Secteur** Favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'un environnement de travail de qualité et intégré dans la Cité  
**Programme** Actions en faveur des collèges publics

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement			7 437 483 €	
Montant actualisé			6 130 754 €	
Montant déjà engagé			1 306 729 €	
Montant disponible			8 924 €	
Montant réservé pour ce rapport				

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'attribution d'une participation du Département aux travaux d'investissement engagés par la commune de Croissy-sur-Seine sur le restaurant municipal Courtel, restaurant où prennent leur repas les 450 élèves demi-pensionnaires et enseignants du collège Jean Moulin mitoyen.

Par délibération du 27 mai 2004, le Conseil Général a accepté d'apporter sa contribution aux dépenses d'investissement engagées par la ville de Croissy-sur-Seine sur les locaux et équipements de restauration mis à disposition du collège, au prorata des élèves demi-pensionnaires et enseignants accueillis dans ces locaux communaux.

Cet accord a donné lieu à la signature, le 27 mai 2004, d'un avenant à la convention du 6 mai 1998 relative à la participation financière du Département à la construction d'un restaurant municipal qui permettait de délester le foyer Courtel.

Une nouvelle demande vient d'être présentée portant sur les frais de réparations effectuées en 2010 et 2011, d'un montant respectif de 6 930,18 € et 8 369,74 € hors taxes. Je vous propose, conformément à la délégation que vous avez reçue du Conseil Général le 31 mars 2011, d'accorder à la commune de Croissy-sur-Seine une subvention globale de 8 924 € décomposés comme suit :

- 4 026 € correspondant à 58,09 % des dépenses HT effectuées en 2010 (références année scolaire 2009/2010),
- 4 898 € correspondant à 58,52 % des dépenses HT effectuées en 2011 (références année scolaire 2010/2011).

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*